Envoyé en préfecture le 13/03/2024
Reçu en préfecture le 13/03/2024
Publié le
ID : 078-217801893-20240312-2024_016_2-DE

VILLE DE CRESPIERES
YVELINES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2024

Référence
2024-16

Objet de la délibération
Convention 2023-11 relative à l'intervention du CIG pour la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	10

Date de la convocation
07/03/2024

Date d'affichage
07/03/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 13/03/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 12 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents : M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Virginie DUMONT, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE. MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : -

Absent(s) excusé(s) : Mmes Laure DEVAUD PINON, Myriam GUILMET, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY. M. Olivier CHEMIN, Gérard LAGARDE

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Christian BEZARD

Objet de la délibération : Convention 2023-11 relative à l'intervention du CIG pour la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique.

VU l'absence de quorum lors du vote de cette délibération au conseil municipal du 28 février 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que pour assurer la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique, il est nécessaire de prévoir le concours d'un intervenant pour assurer la mission,

Considérant la proposition du Centre Interdépartemental de Gestion relative à l'intervention pour la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique est conclue pour une durée de 3 ans,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **décide à l'UNANIMITÉ :**

D'AUTORISER le Maire à signer la convention relative à l'intervention du CIG pour la gestion du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes dans la fonction publique, à compter du 1er janvier 2024 au forfait d'adhésion annuel de 163,50 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/03/2024
Le Maire

Adriano BALLARIN

MAIRIE DE CRESPIERES
R.F.
(Yvelines)